

Bureau du 24 avril 2006

Décision n° B-2006-4179

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition gratuite d'une parcelle de terrain située 52, avenue de Lattre de Tassigny et appartenant à la société Le Raphaël**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de l'avenue de Lattre de Tassigny à Bron, d'une parcelle de terrain libre de toute location ou occupation, de 133 mètres carrés située au numéro 52 de cette voie, cadastrée sous les numéros 2643 et 2646 de la section B et appartenant à la société Le Raphaël.

Aux termes du projet d'acte qui est présenté au Bureau, ladite société céderait ladite parcelle à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 69029 02 00043 délivré par le maire de Bron le 4 février 2003 ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve ledit projet d'acte concernant l'acquisition de la parcelle de terrain située 52, avenue de Lattre de Tassigny à Bron et appartenant à la société Le Raphaël.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1065 individualisée le 23 janvier 2006 pour 1 400 000 €

- en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2006 pour ordre,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,